

15/10/2021

Date de la convocation :
07/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2021 _ 51	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt et un et le quinze octobre à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM.- BIGHETTI de FLOGNY Charles -CAMOIN Yves – GRANDAZZI Sandrine –
LAUGIER Lucette et LUCAS Aurore.

Absents excusés : Mme BAIN Chantal ayant donné procuration à Mme LAUGIER Lucette,
Mme GAYMARD Marie-José ayant donné procuration à Mme BARALE Alain,
M. TROIN François ayant donné procuration à M. CAMOIN Yves

Secrétaire de séance : CAMOIN Yves

OBJET : VENTE de l'IMMEUBLE K122

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différentes discussions concernant la
vente de l'immeuble K 122 (du domaine privé de la commune).

Cette vente a été confiée à l'Agence ORPI de DRAGUIGNAN au prix de 90 000 €
net vendeur.

Il informe l'assemblée qu'il vient de recevoir une proposition d'achat correspondant
à notre demande.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **De CONFIRMER** la vente de cet immeuble (du domaine privé de la commune) au
prix de 90 000 € net vendeur par l'agence ORPI de DRAGUIGNAN.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 19 OCT. 2021
et publication le: 19 OCT. 2021
Le Maire

Le Maire
A. BARALE

